

## AU SOMMAIRE DE DASTRInews

**PAGE 1 COLLECTE 3 MOIS 2017 : 76,8 % DES DASRI COLLECTÉS** **PAGE 2 UNE NOUVELLE CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES : LES UTILISATEURS D'AUTOTESTS DE DIAGNOSTIC** **PAGE 3 PRISE EN CHARGE DES DASRI COMPLEXES : LE POINT SUR L'AVANCÉE DU DOSSIER • DÉCLARATION DE**

**MISES EN MARCHÉ 2016 ET PAIEMENT DES COTISATIONS 2017** **PAGE 04 PRÈS DE 30 ADHÉRENTS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS LORS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 29 MARS... • ON PARLE DE DASTRI ET DES DASRI-PAT**

## ÉDITO

d'Antoine Audry, Président de DASTRI



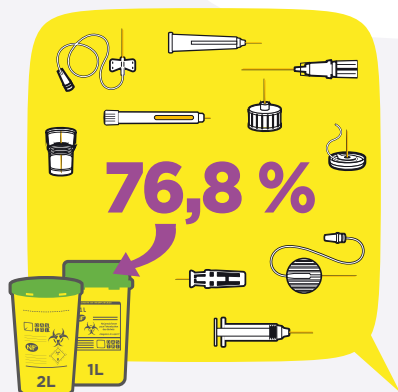
Antoine Audry,  
PRÉSIDENT DE DASTRI

En décembre 2012, DASTRI était agréé pour prendre en charge la gestion des déchets perforants des patients en auto-traitement. En quatre ans – un temps très court –, nous avons mis en place une filière REP atypique, gratuite pour les patients, conçue autour du concept de « protection pour tous ». Protection pour les patients, qui bénéficient de boîtes à aiguilles DASTRI disponibles à proximité de leur domicile sur l'ensemble du territoire, et disposent ainsi d'un contenant sécurisé pour stocker leurs déchets perforants. En quatre ans, plus de 7 millions de boîtes ont été distribuées aux 22 000 pharmacies d'officine. Protection pour les pharmaciens, parties prenantes du réseau de proximité qui compte aujourd'hui près de 16 000 points de collecte en métropole et outremer. Protection pour les agents des centres de tri des déchets ménagers qui ne doivent pas être exposés, dans leur travail, à des accidents dus à la présence d'aiguilles et de seringues. En résumé, grâce à l'implication de toutes les parties concernées et à la mobilisation de l'équipe DASTRI, nous avons accompli notre mission, atteint – voire dépassé – les objectifs qui nous étaient fixés et démontré notre engagement responsable en tant qu'industriels de santé.

En décembre 2016, DASTRI a été ré-agréé, cette fois pour une durée de six ans. Nos missions restent les mêmes pour l'essentiel, mais les défis supposent, plus que jamais, d'impliquer toutes les parties prenantes et d'innover. J'en citerais trois, à titre d'exemples :

- atteindre le taux de collecte de 80 % tout en s'attaquant aux disparités régionales, certains territoires étant encore loin de la performance moyenne nationale,
- adapter la filière à l'arrivée sur le marché de nouveaux dispositifs médicaux (associant perforant, composant électronique et pile...), voire à d'autres périmètres imposés (autotests), dans le respect des normes sanitaires et environnementales,
- progresser en matière d'écoconception – une exigence du cahier des charges 2016 – et d'économie circulaire, en tenant compte des spécificités et des contraintes de cette filière atypique.

Rendez-vous en 2022 !



## COLLECTE 3 MOIS 2017 : 76,8 % DES DASRI COLLECTÉS

Avec un taux de collecte moyen de 76,8 %, les résultats du premier trimestre 2017 s'inscrivent dans la continuité de l'année 2016. En application du cahier des charges publié en septembre 2016, ils procèdent cependant d'un nouveau mode de calcul qui permet d'affiner la mesure des tonnages collectés au regard

du gisement. Ces tonnages sont désormais rapportés aux quantités effectivement mises sur le marché (DASTRI disposant des déclarations de mises sur le marché) et non plus à un gisement estimé sur la base d'une étude.<sup>(1)</sup> Les résultats du premier trimestre varient néanmoins selon les territoires. À l'ouest d'un axe nord-sud (Normandie, Bretagne,

**131,7 tonnes**  
(net) de DASRI-PAT collectés en 3 mois  
**76,8 %** du gisement de la période

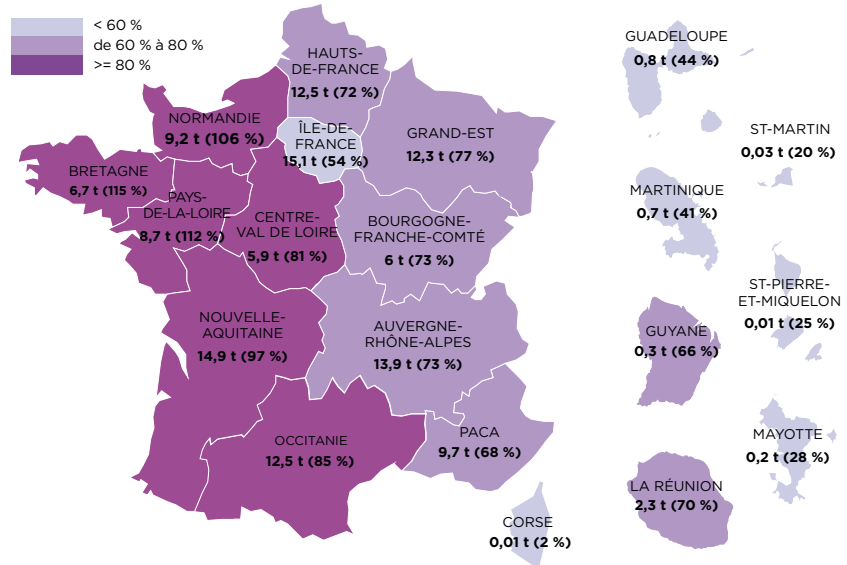
Pays-de-la-Loire, Centre-Val de Loire, Nouvelle Aquitaine, Occitanie), le taux de collecte est toujours supérieur à 80 %, l'objectif fixé par les Pouvoirs Publics à fin 2022. A l'est de cet axe (Hauts-de-France, Île-de-France, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, Corse), ce n'est pas le cas. L'Île-de-France et la Corse n'atteignant pas encore l'objectif de 60 % fixé pour le premier agrément. Une même diversité existe dans les DOM-COM. Au total, une quinzaine de départements et territoires

d'outremer enregistrent une performance inférieure à 60 %.

Le Tour de France des régions, organisé par DASTRI durant toute l'année 2017 pour analyser l'existant avec des représentants de toutes les parties prenantes et discuter des perspectives des prochaines années, commencera donc dans les territoires où la performance doit être améliorée en priorité.

(1) Résultats d'une étude de l'ORS Rhône-Alpes extrapolés à l'ensemble du territoire dans le cadre d'une étude commanditée par l'ADEME

### COLLECTES 2017 - POIDS PAR RÉGION JANVIER À MARS 2017



### UNE NOUVELLE CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES : LES UTILISATEURS D'AUTOTESTS DE DIAGNOSTIC



L'une des évolutions importantes entre le premier et le deuxième agrément DASTRI porte sur l'extension de la filière à une nouvelle catégorie de bénéficiaires : les utilisateurs d'autotests de dépistage de maladies infectieuses transmissibles. Dans la pratique, elle existait déjà, par dérogation au cahier des charges du premier agrément, depuis septembre 2015, date à laquelle la commercialisation des autotests VIH a commencé en France. Le cahier des charges publié en septembre 2016, sur la base duquel DASTRI a été ré-agréé pour six ans, porte désormais explicitement sur « les DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement ou par les utilisateurs des autotests de diagnostic en application de l'article R1335-8-1 du Code de la santé publique ». DASTRI s'adresse donc désormais à deux publics sensiblement différents.

D'une part des patients qui se soignent eux-mêmes – ce qui induit une récurrence du geste de tri pour des périodes de durée variable : affection de courte ou de longue durée – et auxquels les pharmaciens délivrent le traitement sur présentation d'une ordonnance. D'autre part des personnes qui décident de procéder elles-mêmes à une action de dépistage d'une maladie infectieuse transmissible et se procurent sans ordonnance un autotest non remboursé par le système de santé. L'autopiqueur, déchet généré par cet acte, étant un déchet isolé. DASTRI doit donc adapter son dispositif et sa communication pour impliquer cette nouvelle catégorie de bénéficiaires et les pharmaciens. Deux enquêtes, conduites par la SFLS Société Française de Lutte contre le Sida en novembre 2015 et avril 2016 auprès de pharmaciens ayant commandé/distribué des



Pompe patch à insuline

autotests VIH, montrent que les boîtes à aiguilles DASTRI, conçues pour les patients en auto-traitement, n'ont été proposées par les pharmaciens aux acheteurs d'autotests que dans 54 % des cas (enquête 2015) et 32 % (enquête 2016), la principale raison étant que les pharmaciens ne pensent pas à remettre une boîte en même temps que le kit de test (41 % des répondants concernés). Invités à formuler

leur ressenti, certains évoquent la question de la taille de la boîte ou sa modalité de distribution : « *disproportion entre le contenant (la boîte DASTRI) et le contenu (autopi-queur)* » ; « *il serait bien de fournir une petite boîte DASTRI comprise dans l'emballage (du kit d'autotest)* ». Pour investiguer de nouveaux modèles de BAA, DASTRI a conclu en 2016 un partenariat avec l'ENSCI École Nationale Supérieure de Création Industrielle.

## PRISE EN CHARGE DES DASRI COMPLEXES : LE POINT SUR L'AVANCÉE DU DOSSIER

La recherche d'une solution pour la prise en charge des DASRI complexes va constituer l'un des enjeux clés du deuxième agrément de DASTRI. Le chapitre 3 du cahier des charges portait spécifiquement sur la problématique de ces déchets qui, parce qu'ils associent perforant, composant électronique et pile, relèvent potentiellement de plusieurs filières : filières REP DASRI, DEEE et Piles. Depuis 2015, l'équipe DASTRI a multiplié les contacts et les investigations pour mettre au point une solution permettant de récupérer ces DASRI auprès des patients et de les acheminer sur un site où les différents constituants puissent être séparés avant d'être traités dans leur filière respective. En parallèle, un mode de calcul spécifique de la contribution adhérent relative aux DASRI complexes a été adopté lors de l'AG du 30 juin 2016. Mais la solution proposée par DASTRI dans sa demande d'agrément, qui impliquait quelques évolutions de la réglementation en vigueur, n'a pas été retenue par les pouvoirs publics. Selon l'arrêté du 27 décembre 2016, DASTRI est agréé pour « *prendre en charge la gestion des DASRI perforants non associés à une pile ou un composant électronique non aisément séparables (dits DASRI "complexes")...* ».

Or la mise en place d'une solution de collecte de ces DASRI devient urgente. Ces déchets correspondent en effet à des dispositifs innovants qui améliorent notablement le confort de vie des patients et sont promis à une plus large diffusion, dès lors qu'ils sont remboursés par le système de santé. C'est le cas des pompes patch à insuline, remboursées en France depuis un an et pour lesquelles le dispositif envisagé s'articule en deux phases :

- dans un premier temps, l'organisation d'une opération de « déstockage » de ces DASRI complexes : un dossier a été transmis à la DGS. Celle-ci sollicitera l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique (HSCP). En cas d'avis favorable, les pouvoirs publics autoriseront DASTRI, par contrat avec l'entreprise concernée et pour une durée limitée, à collecter les DASRI stockés chez les patients.
- dans un second temps, si avis favorable du HSCP pour la mise en œuvre d'un dispositif opérationnel pérenne de collecte et de traitement, DASTRI déposera une demande d'agrément complémentaire, les pouvoirs publics étant disposés de leur côté à envisager des évolutions de la réglementation.

### 52 ADHÉRENTS

UDM : Unité de Dispositif Médical  
UCD : Unité Commune de Dispensation

	MIXTES	UDM/UCD	UCD
Abbott France			
Abbvie	•		
Alexion Pharma France	•		
AlphaDiab SAS		•	
Amgen SAS	•		
Artsana France SAS	•		
Ascensia Diabetes Care France SAS	•		
Aspen France SAS			•
AstraZeneca SAS			•
Baxalta France SAS	•		
Bayer Santé SAS	•		
Bbraun Medical	•		
Becton Dickinson France SAS	•		
Biogen Idec France	•		
Biotest France SAS	•		
Bristol-Myers Squibb	•		
CSL Behring SA	•		
Dinno Santé	•		
Ferring SAS	•		
Gedeon Richter France	•		
Ipsen Pharma SAS	•		
Janssen-Cilag	•		
Laboratoire Aguettant SAS	•		
Laboratoire GlaxoSmithKline	•		
Laboratoires Genévrier SA	•		
Laboratoires Majorelle SAS	•		
Leopharma	•		
LFB Biomédicaments	•		
Lifescan division d'Ortho Clinical Diagnostics France SAS	•		
Lilly France SAS			•
Medac SAS	•		
Medtronic France SAS	•		
Menarini Diagnostics France SARL	•		
Merck Serono SAS	•		
MSD France	•		
Nordic Pharma	•		
Novartis Pharma SAS	•		
Novo Nordisk	•		
Octapharma France	•		
Owen Mumford	•		
Pfizer PFE France	•		
Pfizer SAS	•		
Roche Diabetes Care France	•		
Roche Diagnostics France SAS	•		
Roche SAS	•		
Sandoz	•		
Sanofi France	•		
SEMES SA	•		
Swedish Orphan Biovitrum	•		
Teva Santé SAS	•		
UCB Pharma SAS	•		
Ypsomed SAS	•		

## DÉCLARATION DE MISES EN MARCHÉ 2016 ET PAIEMENT DES COTISATIONS 2017

Merci aux 51 adhérents de DASTRI ayant mis des produits sur le marché en 2016 d'avoir respecté la date limite du 13 mars 2017 pour valider leurs déclarations en ligne sur la plateforme dédiée. Les montants de cotisations 2017 calculés sur cette base ont été envoyés par DASTRI le 17 mars. En application des nouvelles modalités prévues dans le contrat-type d'adhésion annexé à

la demande d'agrément 2017-2022, les adhérents peuvent opter pour un paiement semestriel ou annuel. Quant aux délais de paiement, ils sont passés de 30 à 60 jours après réception de la facture pour prendre en compte les attentes des adhérents. À noter : depuis le 10 mars, DASTRI compte un 52<sup>e</sup> adhérent : Alexion Pharma France.



## PRÈS DE 30 ADHÉRENTS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS LORS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 29 MARS

Deux Assemblées Générales DASTRI se sont succédées le 29 mars 2017. L'Assemblée Générale Extraordinaire devait se prononcer, suite au ré-agrément de DASTRI, sur les nouveaux statuts de l'éco-organisme et notamment sur l'extension du périmètre aux autotests de dépistage de maladies infectieuses transmissibles. Les nouveaux statuts ont été adoptés à l'unanimité. L'Assemblée Générale Ordinaire

devait quant à elle statuer sur les comptes 2016 – après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année – et sur le budget prévisionnel 2017. Le budget engagé sur l'année 2016 correspond au budget prévisionnel voté en AG 2015 et témoigne de la gestion maîtrisée par l'éco-organisme du coût de fonctionnement de la filière. Il est inférieur de près de 20 % à celui estimé au début du premier agrément.

## ON PARLE DE DASTRI ET DES DASRI-PAT

• **Le rapport d'activité 2016 de DASTRI est paru !** Diffusé en avant-première aux participants à l'Assemblée Générale, il sera prochainement envoyé à l'ensemble des parties prenantes : adhérents, représentants des pharmaciens, des médecins et des collectivités locales, associations de patients, ministères de tutelle et parlementaires, autorités de santé (ARS, HAS, HSCP, CNAM...), opérateurs de collecte, journalistes... Outre le compte-rendu de l'action et des résultats de l'éco-organisme en 2016, ce document synthétise les repères clés des quatre années du premier agrément de DASTRI. Disponible sur demande auprès de Marine Feniou [marine.feniou@dastri.fr](mailto:marine.feniou@dastri.fr)



Rapport d'activité 2016



Stand DASTRI au congrès de la SFD

• **DASTRI sponsor du Congrès de la SFD pour la première fois.** Avec plusieurs milliers de participants, dont près de la moitié issus des pays francophones du monde entier, le congrès de la Société Francophone du Diabète s'est imposé comme l'un des trois principaux congrès internationaux dédié au diabète. Le stand DASTRI a permis aux représentants de l'éco-organisme d'échanger avec les adhérents présents et

de rencontrer les médecins et experts venus participer aux plénières, symposiums scientifiques, ateliers et autres communications orales programmés lors de l'édition 2017.

• **Filière REP DASRI et économie circulaire.** Laurence Bouret, Secrétaire Générale de DASTRI, s'est penchée sur cette problématique dans le n°252 d'Administration – la revue de l'administration territoriale de l'État –, entièrement consacré à la prévention et gestion des déchets. Si force est de constater qu'aujourd'hui, du fait des spécificités de la filière, la part de l'économie circulaire est faible, il existe diverses perspectives pour insérer davantage la filière REP DASRI dans l'économie circulaire. Cela nécessitera cependant des évolutions de la réglementation.

• **Eco-Emballages communique sur le tri des DASRI.** En ligne sur le site d'Eco-Emballages, un article sur « *le tri des DASRI, enjeu de santé publique* » incite les collectivités locales à communiquer sur le sujet vis-à-vis de leurs administrés. Objectif : éviter la présence de DASRI perforants sur les tapis des centres de tri (cf. résultats étude DASTRI dans DASTRInews n°16).

## REPÈRES COMMUNICATION

**10 mars :** premier Conseil d'Administration de DASTRI en 2017

**22 mars :** réunion de la Commission des filières REP en formation transversale

**28-31 mars :** DASTRI au congrès de la SFD

**29 mars :** AGE et AGO de DASTRI

**30 mars :** lancement d'une étude de perception de DASTRI auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.

**Juin :** réunion des parties prenantes de DASTRI en région Ile-de-France.

Le Tour de France DASTRI 2017 s'échelonne durant l'année dans toutes les régions de métropole et dans les DOM-COM.

Pour connaître le planning, contacter **Marine Feniou** : [marine.feniou@dastri.fr](mailto:marine.feniou@dastri.fr)

**8 juin :** petit-déjeuner adhérents

**8 juin, 28 septembre, 14 décembre :** Conseil d'Administration de DASTRI

## AGENDA

Pour connaître l'actualité DASTRI des prochaines semaines, rendez-vous sur le site [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr) dans l'Espace Adhérents, rubrique **Agenda**. Vous y retrouverez cette newsletter. Les prochains numéros seront en version HTML.